# PROCEDURE D'ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

# Prévisionnel sur une période de 12 mois

Sauf précision les articles cités sont ceux du code de l'urbanisme

## **COMMUNE**

## **AUTRES ACTEURS**

#### LANCEMENT DE LA PROCEDURE

L. 124-2 et R. 124-4

Procédure engagée par délibération du conseil municipal prescrivant l'élaboration de la CC

2 mois

## **MARCHE PUBLIC**

2 mois

## **ETUDES / REALISATION DU DOSSIER**

R. 124-1 à R. 124-3

#### Contenu du dossier :

- rapport de présentation
- un ou plusieurs documents graphiques
- Servitudes d'utilité publique
- Evaluation environnementale

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC ET ASSOCIATION DES PERSONNES PUBLIQUES

PAC

L. 121-2 et R.

124-4

(si la commune le souhaite)

L'association des PPA, des chambres consulaires, des EPCI intéressés par la CC et la concertation avec la population ne sont pas formalisées dans le code de l'urbanisme. Néanmoins, ces 2 phases sont fortement recommandées avec les acteurs concernés par le projet.

3 mois

# **CONSULTATION OBLIGATOIRE**

L. 124-2 et R. 121-14

- Chambre d'agriculture et CDCEA si réduction des surfaces agricoles (avis sous 2 mois)
- Autorité environnementale (avis sous 3 mois)

3 mois

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

R. 124-6 et L. 124-2 / code de l'env R. 123-4 et suivants

**Désignation du commissaire enquêteur** par le tribunal administratif (15 jrs).

**Arrêté du maire** fixant la date d'ouverture, la durée et les modalités de l'enquête

Mesures de publicité : publication (15 jrs puis 8 jrs avant début de l'enquête) + affichage en mairie

Déroulement de l'enquête (1 mois)

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur (1 mois)

Les avis des personnes associées et consultées dont AE sont joints à l'enquête publique

## **APPROBATION DE LA CC**

L. 124-2 et R. 124-7

Modifications éventuelles

Approbation par délibération du conseil municipal

2 mois

#### **CO-APPROBATION DE LA CC**

L. 124-2 et R. 124-7

Transmission au préfet pour approbation par arrêté préfectoral (2 mois)

## **OPPOSABILITE DE LA CC**

R. 124-8

Mesures de publicité : affichage de la délibération et de l'arrêté préfectoral + publication

AE: Autorité Environnementale

CC: Carte Communale

CDCEA: Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

PAC: Porter à connaissance

PPA: Personnes Publiques Associées

EP : Enquête Publique

# **Contacts**

DEAL / ATOL / PU-VD

plu.deal-971@developpement-durable.gouv.fr